

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

Loi

L/2019/N°0053-AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ZONES SPECIALES DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PDZTA-BK) POUR UN MONTANT DE DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE UNITES DE COMPTE (2.990.000 UC)

N°DU PROGRAMME : P-GN-AAO-023

N°DU PRET : 2100150042143

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mardi 24 décembre 2019, a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-industrielle (PDZTA-BK) pour un Montant de deux Millions Neuf Cent Quatre-vingt Dix Mille Unités de compte (2.990.000 UC)

N°du Programme : P-GN-AAO-023

N°du Prêt : 2100150042143

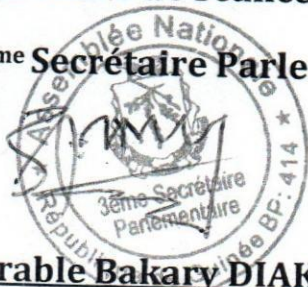
Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au journal officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le24 DEC 2019.....

Pour la plénière

Le Secrétaire de Séance

Le 3^{ème} Secrétaire Parlementaire



Honorable Bakary DIAKITE

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO